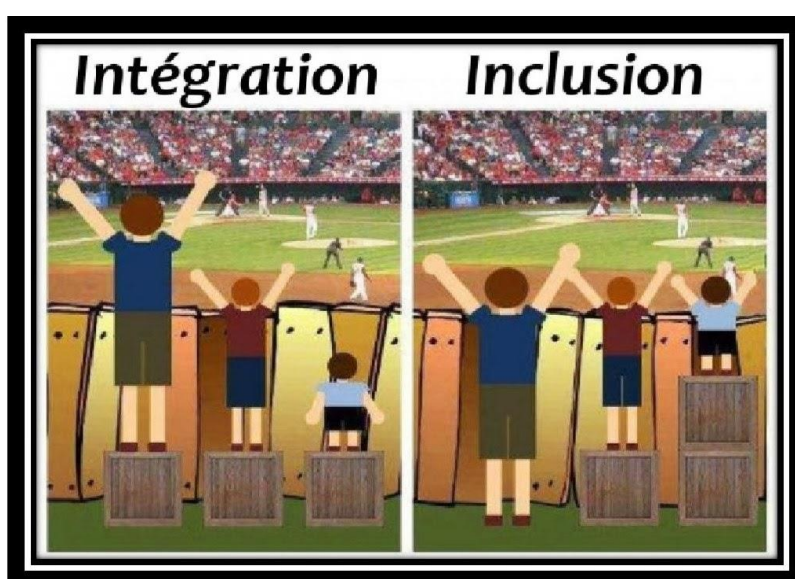


L'Ecole refondée est une école inclusive

L'inclusion c'est le droit pour TOUT enfant de fréquenter l'Ecoleⁱ.

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances fait passer l'Ecole d'un modèle intégratif à un modèle inclusif. Ce texte a été renforcé par la loi du 8 juillet 2013. Celle-ci énonce dès le premier article (L.111-1) du code de l'éducation l'inclusion scolaire de TOUS les enfants sans aucune distinction élargissant ainsi l'inclusion aux élèves présentant un trouble des apprentissages et éprouvant des difficultés scolaires. Ce changement avait déjà été mis en chantier par la loi d'orientation sur l'école de 1989 qui incitait à une évolution des pratiques pour prendre en compte la diversité des élèves et ouvrait la porte à des pratiques d'éducation inclusive.

Elle s'adresse à toute la communauté scolaire dont chacun est membre de façon pleine et entière.



L'Ecole a pour mission de :

demander aux équipes éducatives et pédagogiques de s'engager dans une réflexion afin de faire évoluer leurs pratiques nécessaires d'accueil et d'enseignement de tout enfant inclus sans aucune distinction (individuelle, sociale et culturelle), au regard du référentiel métier des enseignants, circulaire du 25 juillet 2013ⁱⁱ.

Inclure suppose d'envisager ; c'est aussi l'objectif de ce guide qui se veut être un outil pratique au service des « écoles » afin de réaliser tous ensemble cette école inclusive qui construit le monde de demain.

Inclure c'est donc :

- susciter de réels temps de partage et d'échanges pour apprendre à tous les élèves de l'École à vivre ensemble
- permettre à tous les élèves d'entrer dans les apprentissages du socle commun

Inclure suppose :

- un travail en équipe pluridisciplinaire (chef d'établissement, enseignant référent, enseignant, AVS, orthophoniste, psychomotricien, psychologue...) chacun apportant son regard et sa compétence propre.ⁱⁱⁱ
- d'avoir un objectif ou un but précis, connu, quantifiable, mesurable et évalué régulièrement
- de moduler le temps et de l'adapter aux capacités de l'enfant (en temps individuel comme en temps collectif).
- d'utiliser du matériel ou des techniques spécifiques qui aident l'enfant.

Alors inclure permettra à chaque élève de l'École :

- d'apprendre à vivre parmi ses pairs en respectant le rythme et les besoins de chacun
- d'apprendre que vivre ensemble est possible, et enrichissant quelques soient nos richesses et nos différences^{iv}
- de découvrir d'autres pratiques pédagogiques et enrichir sa pédagogie (adaptation, emploi du temps....)^v
- de découvrir d'autres pratiques éducatives et donc enrichir sa palette de réponses possibles aux comportements des enfants (dire bravo quand c'est réussi plutôt que de pointer ce qui est échoué).
- de construire à notre petite mesure le monde de demain, accessible à tous.

Une école inclusive vise à permettre à tous les élèves d'apprendre.

ⁱ Ecole : école maternelle, élémentaire, collège, lycée et supérieur

ⁱⁱ Référentiel métier professeurs..... + <http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

ⁱⁱⁱ Projet d'établissement

^{iv} Orientation diocésaine

^v Témoignages d'enseignants